



La Thilloise



EDITO

Chères Thilloises, chers Thillois, après un hiver morne et calme, les premiers rayons du soleil semblent faire leur effet. Nous devrions enfin voir bourgeonner quelques réparations sur notre réseau routier urbain et fort de notre gestion financière communale de 2014 l'émergence d'autres projets ... L'église a toujours besoin de notre aide, il ne vous aura pas échappé que la cloche ne sonne plus, afin de préserver des vibrations la structure du bâtiment. L'association de sauvegarde des sites et monuments du Thil a été relancée au cours du premier trimestre. Une réflexion autour de projets d'animations culturels au village est en cours. Les bénéfices de ces manifestations seront destinés à la réfection de l'église. Lors de la cérémonie des vœux nous n'étions pas loin de 140 personnes, réunies autour des élus du village et du canton. La sous-préfète nous a même fait l'honneur de sa présence. J'espère vous voir aussi nombreux aux prochaines manifestations qui seront organisées par les différentes associations du Thil pour ainsi les encourager dans leur volonté d'animer notre commune...

Frédéric MULLER

Agenda des manifestations 2015

Vendredi 29 Mai	Fête des voisins (rdv convivial sur le stade pour un repas champêtre)
Dimanche 7 Juin	Fête de la peinture à Etrépany (de 10h à 17h salle Jacques Brel)
Dimanche 21 Juin	Foire à tout (organisée par l'association des écoles RPI Hacqueville) sur la rue de l'église, (inscription à la mairie)
Dimanche 21 Juin	Fête de la musique, concert devant la mairie (de 20h à 23h00)
Dimanche 19 Juillet	Foire à tout organisée par le comité des fêtes (inscription auprès d'Anne Marie Dreux au 0786428489)
Dimanche 29 Juillet	Soirée Celte, organisée par le comité des fêtes, (19h salle des fêtes)

Une Thilloise nouvellement francisée

Le 30 Janvier dernier, la petite Marie Christelle ABOA a fait le choix de prendre la nationalité française. Habitante du Thil depuis 11 ans, c'est accompagnée de son père César à la sous-préfecture des Andelys que la sous-préfète a officialisé cette cérémonie. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles responsabilités citoyennes.



Ont participé à ce numéro :

Assunta Lesueur

Annick Tierce

Alain Marand

Frédéric Muller

Anne Marie Dreux

Isabelle Marand

Stéphanie Ferreira

Marie Claire Gouault

Une Vignette pour la déchetterie

La mise en place du nouveau système d'accès dans les déchetteries du SYGOM et le remplacement de l'ancienne carte par une vignette d'accès apposée sur le pare-brise des véhicules, suscitent un certain nombre d'interrogations de la part des usagers, nous tenons donc à vous apporter les précisions suivantes :

- Les modifications portent exclusivement sur le système de contrôle d'accès et le remplacement de l'ancienne carte d'accès par une vignette d'accès.
Cette vignette leur donne uniquement accès à leur déchetterie habituelle.
Ce changement ne modifie en rien les conditions de dépôts des usagers.
- Les pièces justificatives demandées – copies de la carte grise et d'un justificatif de domicile - servent uniquement à l'enregistrement des droits d'accès à la déchetterie. Une fois la vignette activée, ces copies sont conservées pendant un délai maximum de 6 mois dans les bureaux du SYGOM, situés aux Andelys, avant d'être intégralement détruites.
- La liste des justificatifs de domicile pouvant être fournis pour l'ouverture des droits d'accès n'est pas exhaustive.

- **Sont refusés** : Les documents ne constituant pas une preuve de la domiciliation effective des personnes au moment de la constitution du dossier (*carte d'identité, carte électorale, factures de téléphone portable ou autres, etc.*)

- **Sont acceptés** : Tous les documents (de moins de trois mois) qui constituent une preuve tangible de la domiciliation effective des habitants à l'adresse indiquée au moment de la constitution du dossier (*Echéanciers ou factures de téléphone fixe, eau, gaz ou électricité ; taxe foncière ; assurance habitation ; etc.*)

- En cas de doute sur la validité d'un document, les habitants peuvent toujours contacter le SYGOM (au 02 32 54 47 64 ou contact@sygom.fr)

- Seules des copies doivent être fournies.
- Les personnes ne souhaitant pas confier la copie de leurs pièces justificatives peuvent se rendre directement dans les bureaux du SYGOM situés aux Andelys munies de leurs originaux. Après présentation et contrôle de ces derniers, le dossier sera constitué, les droits d'accès enregistrés et une attestation leur sera remise. La vignette sera apposée lors de leur prochain passage sur la déchetterie sur présentation de cette attestation. Aucune copie des pièces justificatives ne sera alors effectuée ni conservée.
- La vignette est apposée sur le site de la déchetterie sur la partie basse du pare-brise du côté conducteur.

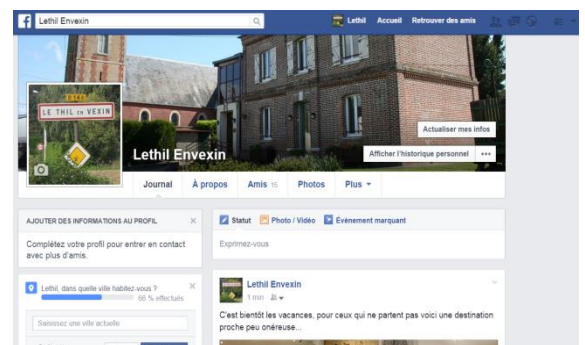


- Pour les usagers ne possédant pas de voiture, qui sont âgés et pour qui c'est un tiers (même extérieur au territoire) qui dépose pour eux en déchetterie, nous disposons de différentes solutions selon les situations. Les agents de déchetterie sont à même de les renseigner mais ils peuvent également contacter directement notre bureau et le service déchetterie au 02.32.54.47.64 afin d'obtenir les réponses appropriées à leur cas.

Le village sur Facebook

La nouvelle page Facebook du village est en place et fonctionne déjà.

Le réseau des habitants se met en place doucement, des amis de marque sont déjà inscrits, comme le sénateur Hervé Maurey. Si vous désirez recevoir et partager les informations locales, faites votre demande d'amitié pour rejoindre les déjà 50 premiers inscrits...



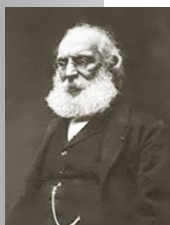
Un nom à l'école... ?

La Loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant sur la dénomination d'un établissement public est de la compétence de la collectivité de rattachement. Le conseil municipal décide donc de la dénomination des écoles maternelles et élémentaires. Nous vous proposons de réfléchir ensemble sur ce projet et de remonter à la mairie vos propositions. Il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus à la nation ou à l'humanité ou par leur contribution éminente au développement des sciences, des arts ou des lettres. Il est d'usage par ailleurs que les choix arrêtés en matière d'hommages publics ne concernent en principe que des personnalités décédées depuis au moins cinq ans. Les 5 propositions les plus présentées seront soumises à un vote auquel nous vous proposerons de participer.

Voici deux premières idées de réflexion dans l'attente de vos suggestions :



Un thillois Louis François PASSY (29 février 1760 - Étrépnay (27) ; Décédé le 11 juillet 1834 - Gisors (27)
Vers 1770, Jean-François Passy, cultivateur au Thil, fit faire à son fils Louis-François des études libérales. L'enfant montrait la plus vive intelligence. Il fut remarqué par le seigneur de la paroisse, M. Randon de Pommery, alors receveur général des finances de la généralité de Soissons. Louis-François Passy, pourvu du titre d'avocat au parlement de Paris, entra dans l'administration et fut pour M. Randon le plus précieux des collaborateurs. En 1814, lors de la première Restauration, il vint s'installer à Gisors, dans une belle propriété qu'il avait achetée sous le Directoire, celle-là même que devaient habiter successivement son fils aîné et son petit-fils, et qui est encore aujourd'hui la maison de ses arrière-petits-enfants.



Ou encore le petit-fils d'un Thillois Frédéric PASSY (Paris, 20 mai 1822 - 12 juin 1912):

Frédéric Passy économiste et homme politique, est une grande figure du libéralisme français. Cofondateur de l'Union interparlementaire avec William Randal Cremer (Royaume-Uni), il reçoit le premier prix Nobel de la paix en 1901 avec le fondateur de la Croix-Rouge internationale, Henri Dunant.

Incendie au Thil



Dans la soirée du 20 Mars dernier, un incendie d'origine électrique s'est déclaré rue Pierre Langlois. Fort heureusement la maison était vide, mais Il a été très difficile aux autorités de joindre les propriétaires. Afin que cela ne se reproduise pas nous rappelons l'importance de laisser vos coordonnées soit à vos voisins soit à la mairie.

La soirée année 80

Le 28 mars dernier le comité des fêtes a organisé sa première soirée dansante sur le thème des années 80. Notre salle des fêtes a vu l'affluence de plus 110 personnes à table où les membres du Comité, conduit par leur présidente Séverine Da Costa, ont servi une délicieuse paëlla. Cette spécialité espagnole avait été préparée sur place par le traiteur Mr Thibaut LOISELLIER de Forges les Eaux.

Malgré le changement d'heure Petits et grands ont pu danser jusqu'au bout de la nuit, déguisé ou pas, grâce au DJ Aurélien qui a animé la soirée jusqu'à mettre le feu sur la piste. Les organisateurs avaient également mis une table à disposition pour permettre à chacun de déposer un objet symbole des années 80.

Ceux-ci ont suscité un intérêt aux nostalgiques de cette époque notamment grâce au Kiki, au Rubik's cube, et surtout les bonbons de Mme MULLER qui ont fait la joie des enfants et aussi de certains grands...



Le comité des fêtes

Le 19 Avril dernier, la mairie a vu la dernière assemblée générale du comité des fêtes. Les bénévoles de l'année dernière ont sauté le pas et constituent aujourd'hui officiellement la nouvelle équipe :

Marie Claire Gouault Présidente
Séverine Da Costa Vice-présidente
Murielle Touminet Trésorière
Isabelle Marand Vice trésorière
Anne Marie Dreux Secrétaire
Dominique Argenteil
Jocelyne Julien
Madeleine Charles
Toutes nos félicitations...



La nouvelle présidente est à la recherche de planche de bois de taille moyenne (50cm / 50cm) pour la réalisation de décoration sur la grille de l'école (œufs pour paque, fleur pour l'été, flocons pour Noel...). Si vous pouvez les aider faites-vous connaître, soit à la mairie, soit sur Facebook.

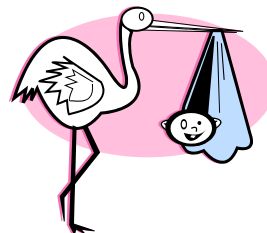
Vie de la commune



Nous remercions chaleureusement Roger et Michel Gouault pour leur aide à la réalisation d'une cloison dans la cuisine de la salle des fêtes précédant l'obtention d'un avis favorable de la commission de sécurité. Un grand merci aussi à Alain Dreux, Alain Argenteil, et Michel Gouault pour l'intervention en toiture de la mairie suite à des infiltrations d'eaux. Merci également à Marc Pouilly pour son aide dans la rectification des bordures de trottoirs de la salle des fêtes, ainsi que Frédéric Besse pour sa réactivité dans la signalisation des portes de la salle des fêtes.

Bienvenue à Amaury CANTEREL arrivé en Février rue des charmilles, et Milan NICOLAS née début Mars domicilié au chemin du sentier.

Quoi de plus beau et de plus émouvant que l'arrivée d'un petit bébé dans une famille? Cet heureux évènement remplit de joie tous les témoins de ce bonheur, donc bienvenu parmi nous !



Rappel pratique

Nous vous rappelons que pour notre sécurité des panneaux stop gèrent la circulation dans les rues de notre village.

Marquer l'arrêt s'impose avec un temps minimum de 3 secondes, sauf pour les véhicules prioritaires (police, pompiers, samu par exemple). Vous devez céder le passage aux usagers avant de vous engager.

Le code de la route – Art R 415-6

A certaines intersections indiquées par une signalisation dite stop, tout conducteur doit marquer un temps d'arrêt à la limite de la chaussée abordée. Il doit ensuite céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Ces contraventions donnent lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire



Par souci d'économie d'impression et d'environnement la dématérialisation de la gazette peut être envoyée par mail. Merci de nous faire parvenir votre adresse de messagerie à la mairie ou de l'envoyer à : mairie.lethil@wanadoo.fr

Ou encore de la télécharger sur notre site : <http://mairie-du-thil-en-vexin.e-monsite.com/>

Si vous désirez continuer à la recevoir sur format papier venez-vous inscrire à la mairie.